

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 février 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-huit février à dix-huit heures et quinze minutes, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Daniel BIROU, Maire,

Présents : Mesdames BELLECAVE, TOUJAS
Messieurs ESCOFET, GRACY, HAGET, LACABE, MERCEUR, VIGNASSE.

Représentés : Madame DUREN, Monsieur LADEBESE

Absents : Messieurs CHAMBORD, CAMGRAND, MARSZALCK et PEREIRA DE OLIVEIRA

01 OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CCAS DE PARDIES

Le Maire informe le Conseil Municipal que chaque année la commune de Pardies finance le repas aux aînés organisé par le Centre Communal d'Action Sociale car la trésorerie du CCAS est souvent insuffisante à ce moment de l'année.

Ainsi, dans un souci de transparence et de sincérité, Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 7 000,00 € afin de permettre le paiement du repas via le budget du CCAS.

Ouï l'exposé du Maire et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, en ayant délibéré **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle pour un montant de 7 000,00 euros au Centre Communal d'Action Sociale de Pardies.

ORDRE DU JOUR

1. Subvention au CCAS de Pardies
2. Organisation des permanences pour les élections
3. Examen du rapport défense incendie de la SAUR
4. Divers